FEULLETON du CANADA

UN MYSTERE

LA MÈRE ET L'AMANTE

SIXIÈME SÉRIE DE " LA FEMME MYSTÉRIEUSE. "

JUDITH CHEZ HOLOPHERNE

(*Suite*)

Il était aisé de voir que pour se donner, comme on dit, du cœur au ventre dans une circonstance aussi solennelle, Sauvageol avait jugé devoir s'administrer ce jour là double ration. La façon dont il s'avança à la barre, indiquait même qu'il n'était pas bien solidement campé sur son centre de gravité. En l'apercevant, le colonel de Montmagny ne put s'empêcher de hausser les épaules.

Aux questions préliminaires d'usage qui lui furent adressées, le témoin commença par répondre d'une façon assez hétéroclite.

—Quel âge avez vous ? lui dit le président.

—Quatre vingt deux ans, répondit Sauvageol.

—Vous vous trompez.

—Non, mon colonel, je ne me trompe pas, attendu que j'ai 11 ans de grade, 5 campagnes, 24 ans de services, 42 printemps ou hivers. Est ce que tout cela ne fait fait 82?

—Je ne vous demande pas cela. Votre grade ?

—Lieutenant de hussards, non décoré, vu qu'il n'est ni noble, ni éligible, ni même électeur.

—Lieutenant Sauvageol, reprit sévérement le président du conseil de guerre, ces digressions sont parfaitement oiseuses, et je vous invite expressément une dernière fois à vous en abstenir.

—Mon colonel, vous serez obéi, quoiqu'il en coûte à mon cœur ulcéré.

—C'est bien. Vous jurez de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

—Mon colonel, je le jure sur votre croix, n'en ayant pas moi même.

—Etes vous parent ou allié de l'accusé à un degré quelconque ?

—Oh ! pour cela, non, mon colonel ; l'accusé n'a pas de famille connue.

—Il suffit ; vous avez été appelé comme témoin dans l'instruction, parce que vous êtes entré dans le moulin exploité par le nommé Delphin Pichard, au moment où s'est produit le fait dont l'accusé a à répondre devant le conseil.

—Oui, mon colonel, et je suis prêt à expliquer au conseil comment les choses se sont passées. D'abord, quant au coup de cravache...

—C'est inutile.

—Alors pourquoi m'appelle t on ? Est ce qu'on voudrait par hasard se moquer de moi ? Ah ? mais...

—Taisez vous. Ce n'est sur ce fait là que vous allez être d'abord interrogé, c'est sur un autre fait au sujet duquel je vous invite à répondre aux questions que M. le commissaire du gouvernement pourra avoir à vous adresser.

—Quel fait ? grommela Sauvageol ; puis il ajouta entre ses dents : " En voilà encore un de colonel qui ne me va pas ! "

Le capitaine rapporteur reprit d'une voix claire et de plus en plus mielleuse.

—Monsieur le lieutenant Sauvageol voudrait il bien nous dire s'il est vrai que, ce matin, au moment d'entrer dans la salle d'audience, il ait proféré ces mots à haute intelligible voix : " C'est une frime que ce procès là attendu que Judith a été trouvé Holopherne. et que ce n'était certes pas pour lui couper la tête. La preuve en est qu'à cette heure Holopherne n'a plus rien à lui refuser ! "

Une sensation indescriptible accueillit ces paroles ; mais deux de ceux aux oreilles desquels elles venaient de retentir rougirent et pâlirent en même temps, et témoignèrent par leurs gestes et l'expression de leurs physionomies la plus vive indignation. C'étaient le colonel et l'accusé. Le premier s'écria d'une voix profondément altérée :

—C'est là un propos que je déclare calomnieux.

—Calomnieux et encore plus infâme, ajouta Robert bondissant sur son banc.

—Histoire de rire... chouia, chouia, balbutia Sauvageol déjà un peu dégrisé.

—Au surplus, fit le colonel avec l'expression du dégoût et du mépris, ce propos là perd beaucoup de sa gravité si le conseil veut bien considérer quel est celui qui s'en est rendu coupable. Vous n'avez qu'à regarder cet officier, messieurs ; cet officier est ivre.

—Ivre, moi ! balbutia Sauvageol, comme si jamais cela m'était arrivé !

—Je demande la parole, s'écria l'accusé qui se leva de son banc en proie à une agitation d'autant plus frappante que jusque là, il était resté plein de calme.

—Quelle est votre intention, accusé ? fit le président : qu'avez vous à dire ?

—J'ai à dire, mon colonel qu'il est inutile de s'exposer à ramasser de la boue en recherchant si M. le lieutenant Sauvageol est ivre ou non et s'il a tenu tel ou tel propos, puisque je suis fermement résolu à refuser le moyen de défense qu'il plaît aujourd'hui à M. Montmagny de m'offrir. Oui, messieurs du conseil, vous pouvez m'en croire ; car moi du moins, je n'ai pas varié un seul instant dans tous mes interrogatoires. J'ai été, je suis coupable, je le reconnais. J'ai donné à l'armée un funeste exemple de désobéissance et d'indiscipline, d'autant plus funeste que j'ai l'honneur d'être officier. J'en demande pardon à tous mes frères d'armes. Je n'en ai pas moins pour cela mérité la punition que les lois militaires ontprononcée en pareil cas. Je subirai donc mon sort avec resignation et j'espère aussi avec courage.

—Tiens ! tiens ! s'écria Sauvageol en s'essuyant les yeux avec cette expression soudaine d'attendrissement que l'abus de l'absinthe et des liqueurs alcooliques développe d'une façon extraordinaire, c'est bien parler, cela, pour un sournois ; voilà un cadet qui n'a peur de la mort et qui lui dit makach ; il se pourrait.

—Lieutenant Sauvageol, interrompit le président, vous n'avez pas la parole.

—Je la demande, mon colonel.

—Et moi je vous la refuse. Allez cuver votre absinthe hors de l'audience.

—C'est ce que je vais faire, mon colonel, avec votre permission ; mais je ne sortirai pas d'ici sans avoir dit ce que j'ai sur le cœur. Oui, messieurs du conseil, je reconnais, moi, Sauvageol, le doyen des lieutenants de hussards, que le lieutenant Robert ici présent, quoiquoi chouia sournois, vaut mieux que moi ; il vaut cent fois plus que bien d'autres que la delicatesse m'empêche de nommer; c'est pourquoi je lui demande pardon ; je reconnais que le colonel Holopherne et que Judith, c'est à dire madame la duchesse...

Sauvageol ne put en dire davantage ; car, sur l'ordre qui venait de leur être donné à voix basse, deux gendarmes s'étaient approchés de lui, et, le prenant chacun sous un bras, tous deux se mirent en devoir de l'emmener hors de la salle d'audience. Les deux gendarmes avaient reçu mission expresse de reconduire le lieutenant Sauvageol jusqu'à son arrêt de rigueur pendant un mois. Il sortit de fort mauvaise grâce, jurant, gesticulant, arabisant, et prenant sur son passage chacun à témoin de la nouvelle injustice qu'on lui faisait subir.

—L'incident est vidé, dit le président, et il appartient à M. le colonel de Montmagny de provoquer à l'égard de celui de ses surbordonnés dont le conseil a pu apprécier l'attitude et le langage telle mesures que de droit. Au surplus, du moment où l'accusé renonce à user du moyen de défense que la générosité de son colonel lui offrait, il convient de passer outre. Le conseil appréciera s'il y a lieu d'en tenir compte.

Après que tous les témoins eurent fait leurs dépositions, l'organe du gouvernement commença son réquisitoire, et, sans s'arrêter à plus d'une circonstance qui était de nature à militer en faveur du lieutenant Robert, il s'attacha à faire ressortir sa culpabilité, —ce qui n'était malheureusement pas difficile, — Pour cela, il employa cet artifice oratoire, familier à certains accusateurs publics, qui consiste à accabler le prévenu tout en ayant l'air de le plaindre.

Il ajouta, en terminant, que la tâche de l'accusation était bien pénible, mais qu'une considération de salut public le déterminait à la remplir courageusement jusqu'au bout, quoi qu'il pût en coûter à une âme sensible ; car le moment était venu de faire un exemple dans l'armée, où les liens de la discipline se relâchaient à chaque instant de la façon la plus inquiétante; Comment compter sur l'obéissance des soldats, si leurs chefs pouvaient impunément donner de tels exemples ?

A la suite de ce réquisitoire, le président ayant demandé suivant l'usage, à l'accusé s'il avait quelque chose à dire pour sa défense, puisqu'il avait refusé expressément l'assistance d'un avocat, un officier, qui avait pris place depuis quelque temps déjà dans les rangs de l'auditoire, s'avança à la barre, et d'une voix émue et vibrante :

—C'est moi, s'écria t il, qui demande au conseil la permission de présenter la défense de l'accusé, et je supplie le lieutenant Robert à mains jointes de ne pas s'y opposer ; car c'est moi qui suis cause de tout ce qui est arrivé.

Tout le monde a reconnu sans doute Maurice de Chalandray. Une larme vint rouler dans les yeux de l'accusé, qui adressa en même temps à son fidèle camarade un mélancolique sourire, en faisant signe qu'il acquiesçait à cette requête. Mais tout dans son attitude et dans l'expression de sa physionomie indiquait suffisamment que c'était bien plutôt une satisfaction qu'il n'avait pas voulu refuser à un dévouement éprouvé, qu'un secours qu'il attendait de lui.

Alors, en quelques paroles rapides où débordaient sans art et sans suite les élans de sa nature ardente, sympathique et chevaleresque, Maurice s'attacha à faire valoir la bonne conduite de Robert, ses antécédents irréprochables, glorieux même, consacrés par un avancement rapide, et en dernier lieu par une éclatante récompense ; s'emparant habilement de la déclaration du colonel, il fit appel à la conscience des juges, leur demandant s'ils n'auraient pas à se reprocher toute leur vie la mort d'un innocent, s'ils leur appartenaient de tarir la source de ce sang qui avait coulé plus d'une fois, en Afrique, ponr la cause de la France. Etait il possible de clore par une sentence infâmante une carrière pleine d'honneur et qui a vingt-trois ans pouvait être utile au pays ? Chalandray posséda un moment la véritable éloquence, celle qui vient du cœur, et il y eut des larmes dans tous les yeux lorsqu'on le vit, suffoqué par son émotion; hors d'état de terminer sa harangue, s'en aller se jeter dans les bras de l'accusé.

Le capitaine rapporteur, quelque dépit qu'il pût éprouver de cette intervention inattendue, jugea lui même qu'il y aurait à la fois inhumanité et manque de tacte à s'efforcer de refuter de pareils arguments et il déclara qu'il renonçait à toute réplique. Ainsi les débats se trouvèrent clos.

Robert salua ses juges, se retira du conseil, avant été évacué, on ferma les portes.

Bien qu'il fût alors déjà nuit close, les commentaires s'engagèrent de tous côtés, à l'extérieur, dans les groupes qui s'étaient formés aux abords de l'hôtel où le conseil de guerre tenait ses séances, tant sur ce qui avait transpiré des débats et des divers incidents, par lesquels ils avaient été marqués, que sur l'issue présumable de l'affaire. Maintes et maintes circonstances semblaient de nature à faire penser que la sentence serait tout autre qu'on ne l'avait d'abord appréhendé. La déposition du colonel, l'espèce de rétractation faite par le lieutenant, qui de témoin à charge avait fini par se transformer en témoin à décharge, l'attitude pleine d'intérêt des membres du conseil pendant que le lieutenant de Chalandray avait parlé, tous ces incidents n'étaient ils pas de bonne augure ?

Maurice en était tellement convaincu que, sans attendre le prononcé du jugement, il voulut, par un simple billet au crayon, faire passer une lueur d'espérance dans le cœur de la duchesse de Sauves. Celle-ci, cachée au fond d'une chambre d'hôtel et agenouillée, attendait en priant Dieu avec un horrible serrement de coeur que se conseil de guerre eût statué sur la question de savoir, si elle avait encore un fils.

La delibération fut bien longue : elle se prolongea pas moins d'une heure. Pendant ce temps là, le lieutenant Robert était rentré dans sa prison, et peut être, bien que recueilli en apparence, n'attendait il pas sans un grand trouble involontaire la sentence des juges. Enfin la porte de sa cellule s'ouvrit, et suivant l'usage établi à l'époque où se passe ce récit, on vint l'inviter à se rendre dans le préau, où le capitaine rapporteur, muni de la copie du jugement que venait de rendre le conseil de guerre, l'attendait pour lui en donner lecture en présence de la garde rassemblée sous les armes.

Nul de ceux qui connaissait tant soit peu les habitudes militaires n'ignore qu'il se fait à la longue, dans l'organisme des gens d'épée, je ne sais quel travail mystérieux qui, la discipline aidant, a pour effet de bronzer leur physionomie et de la rendre impossible et impénétrable dans les occasions les plus solennelles.

(*A Continuer*)

Bryson, Graham & Cie.

Grande Reduction

—DE—

Vente Semi-Annuelle

—SEMAINE SPECIALE POUR—

Marchandises d'Habillement et Soieries.

Ce sera une grosse saison pour notre Département de Marchandises d'Habillement. Un prix général de vente sur tout le surplus dans les autres lignes.

Il est étonnant ce que peuvent faire les entreprises d'affaires. Ici, dans cette saison communément appelée la saison morte, quand d'autres marchands n'ont que des fonds de magasin en mains, vous trouverez chez Bryson, Graham & Cie. un grand et complet stock de marchandises les plus fraîches et les plus nouvelles.

Il y a des dollars à économiser dans l'achat des marchandises d'habillement et surtout sur l'achat, dans la grande ligne des Soieries Noires et de couleurs. Ici, pleine valeur et satisfaction.

Pure Soie noire de Surah à 65c. et 75c.

Pure Soie de Pongee de toutes couleurs et toutes nuances, à 35c. la verge.

Une ligne spéciale de Soieries de Surah de toutes couleurs et de toutes grandeurs à 50c. la verge.

Vente de coupons de Soie et de Velours au plus bas prix.

Bryson, Graham & Cie.

146, 148, 150, 152 et 154 Rue Sparks.

John Murphy & Cie.

Importateurs de Marchandises Seches de Fantaisie et de Haute-Nouveaute.

66 et 68 Rue Sparks.

Nous venons de recevoir un assortiment Riche, Exceptionnel et Elegant de

Soie Noire,

Dentelles de Guipure,

Chantilly et Espagnoles,

—ET—

Dentelles a Desssins.

dans toutes les largeurs.

VENEZ LES ADMIRER.

Dentelle Noire 6 pouces de largeur
Dentelle Noire 9 pouces de largeur
Deutelle Noire 12 ponces de largeur
Dentelle Noire 15 pouces de largeur
Dentelle Noire 18 ponces de largeur
Dentelle Noire 24 pouces de largeur
Dentelle Noire 30 pouces de largeur

—AUSSI—

NOUVELLES FRILLEUSES

en Tulle, Lisse et Chiffons.

NOUVEAUX VOILES

dans les derniers genres.

John Murphy & Cie.

Ottawa et Montreal.

Le Tout Comptant et Prix Fixe

Avis aux Consommateurs

Les PRODUITS de la

PARFUMERIE ORIZA L. LEGRAND

207, rue St-Honoré, à PARIS

Tels que: ORIZA-OIL ★ ESS. ORIZA ★ ORIZA-LACTÉ ★ CRÈME-ORIZA
ORIZA-VELOUTÉ ★ ORIZA-TONICA ★ ORIZALINE ★ SAVON-ORIZA

DOIVENT LEUR SUCCÈS ET LA FAVEUR DU PUBLIC :

1° Aux soins tout particuliers qui président à leur fabrication.
2° A leur qualité inaltérable et à la suavité de leur parfum.

MAIS COMME ON CONTREFAIT CES PRODUITS ORIZA

pour vivre sur leur réputation

nous avertissons les Consommateurs afin qu'ils ne se laissent pas tromper.

Les VÉRITABLES PRODUITS se VENDENT dans toutes les MAISONS HONORABLES de PARFUMERIE et DROGUERIE

Envoi franco de Paris du Catalogue illustré

LES NOMBREUX MÉDECINS QUI EMPLOIENT LA

SOLUTION PAUTAUBERGE

AU CHLORHYDRO-PHOSPHATE DE CHAUX CRÉOSOTÉ

la considèrent comme le remède le plus sûr et efficace contre les

MALADIES DE POITRINE

PHTHISIE, BRONCHITES CHRONIQUES, TOUX ANCIENNES et OPINIATRES

En Vente chez **L. PAUTAUBERGE**, 22, rue Jules César, **PARIS.**

DÉPOTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA

Solution d'Antipyrine

de **TROUETTE**

CONTRE

Migraines, Maux de Tête, Névralgies
Coliques, Asthme, Emphysème, Goutte
Rhumatisme, Sciatique et **DOULEURS** en général.

Avoir soin d'exiger l'ANTIPYRINE de TROUETTE

Vente en Gros à Paris, E. MAZIER, Pharm^ien, 264, boul^d Voltaire

Dépositaire à *Ottawa* : Dr F. X. VALADE.

A *Québec* : D^r Ed. MORIN & Cie. — A *Montréal* : LAVIOLETTE & NELSON

ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES

PLUS D'ASTHME

Oppression, Catarrhe, par la **POUDRE CLERY**

A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le remède de Piso pour les catarrhes est le meilleur, le plus agréable à prendre et le meilleur marché.

CATARRH

En vente chez tous les pharmaciens ou expédié affranchi à toute adresse contre payement de 50 sous par E. T. Hazeltine, [illegible] Pa., E.U. de l'A.

MUNN & CO.
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY for
PATENTS

A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, sent free. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

Plus de Feu! Plus de Tares!

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCÈS

Seul TOPIQUE remplaçant le ***FEU*** sans douleur ni chute du poil. Adopté par les ***vétérinaires*** renommés ; ***éleveurs, entraîneurs, haras,*** etc.

Guerison rapide et sûre des ***Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons,*** Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc. Revulsif et Résolutif infaillible et sans rival dans les ***Angines, Catarrhes, Bronchites,*** Inflammations des Poumons, du Foie, des Intestins, ***Pleurésies,*** Hydropisies, Rétentions d'Urine, Fièvres typhoïdes, etc.

Pansement à la main, en 3 et 4 minutes, sans couper le poil.

DÉPOTS : **Paris, MESTIVIER & Cie, 275, rue Saint-Honoré**

MONTRÉAL : LAVIOLETTE & NELSON. — *QUÉBEC* : ED. MORIN & Cie.

St-HYACINTHE, OTTAWA, ET PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

The Most Successful Remedy ever discovered, as it is certain in its effects and does not blister. Read proof below :

KENDALL'S SPAVIN CURE.

HELENA, MONTANA, Jan. 1, '90.

DR. B. J. KENDALL CO.,

Gentlemen :—I take pleasure in letting you know that I have used your Kendall's Spavin Cure for a very bad case of **Bone Spavin** and **Splint** and was very successful. I can recommend it to the public, for had I not tried it, I would have lost considerable money. After the cure I sold my team for $650. Hereafter I use none but Kendall's Spavin Cure and praise it highly. DENNIS HOGUE.

KENDALL'S SPAVIN CURE.

STREETSVILLE, P. Q., May 3, 1889.

DR. B. J. KENDALL CO.,
Enosburgh Falls, Vt.

Gentlemen :—I have used Kendall's Spavin Cure for **Spavins** and also in a case of lameness and **Stiff Joints** and found it a sure cure in every respect. I cordially recommend it to all horsemen.

Very respectfully yours,
CHARLES J. BLACKALL.

KENDALL'S SPAVIN CURE.

FREESBURGH, OHIO, March 8, '90.

DR. B. J. KENDALL CO.,

Gents :—I have used your Kendall's Spavin Cure successfully, on a trotting horse who had a **Thoroughpin,** two bottles were sufficient to pronounce him sound and all right. Not a sign of the puff has returned. I recommend your liniment to all in need. Yours respectfully,
CHAS. A. BRANNOCK.
Forker Row Stock Stables.

Price $1 per bottle, or six bottles for $5. All druggists have it or can get it for you, or it will be sent to any address on receipt of price by the proprietors. DR. B. J. KENDALL CO., Enosburgh Falls, Vermont.

SOLD BY ALL DRUGGISTS.

Warner's
Safe Cure
Cures
Symptoms
of many
Diseases
by curing
Kidney
Disease

G. PHILBERT.

IMPORTATEUR

—DE—

TAPISSERIES

Americaines,

Anglaise

Ecossaises

— Coin des rues —

Dalhousie et Saint-Patrice

OTTAWA

Peintures préparées,
Peinture,
Tapisseries,
Vitres,
Mastic,
Pinceau
Huile,
Etc.

ARTICLES

De Peinture en General

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE